

RAPPORT N° 05/6-11
au Conseil Municipal

OBJET

RUE JACOB DE CORDEMOY
REPROFILAGE DE CHAUSSEE ET REFECTION DE RESEAU EAUX PLUVIALES

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux de reprofilage de chaussée et de réfection de réseau eaux pluviales sur la Rue Jacob de Cordemoy, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Afin de permettre une meilleure évacuation des eaux de pluies et d'améliorer le confort des usagers sur la Rue Jacob de Cordemoy, des travaux sont nécessaires. Ils consistent en un profilage du corps de chaussée et une réfection du réseau EP.

Plan de financement prévisionnel

- Estimation totale du projet	100 000,00 € HT
- Participation du Département	85 000,00 € HT
- Part de la Commune	15 000,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-11
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

RUE JACOB DE CORDEMOY
REPROFILAGE DE CHAUSSEE ET REFECTION DE RESEAU EAUX PLUVIALES

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-11 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de reprofilage de chaussée et réfection de réseau eaux pluviales sur la Rue Jacob de Cordemoy.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet	100 000,00 € HT
. Participation du Département	85 000,00 € HT
. Part de la Commune	15 000,00 € HT

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



San-Jacques MOREL